

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN FLASHING

Version:55f

Date de révision:27/02/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Identificateur de produit: ALSAN FLASHING

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Solution d'étanchéité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.
14, rue de Saint Nazaire - BP 121
F-67025 Strasbourg CEDEX 1
France
Tél: +33 (3) 88 79 84 00
Télécopie: +33 (3) 88 79 84 01

Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
EMERGENCY NUMBER : + 44 (0) 870 190 6777

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange: /

N° CE: Non applicable.

Contient: • diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] di

Éléments d'étiquetage (R - S):



- Symbole(s): F - Facilement inflammable ; Xn - Nocif

- R-phrase(s): 11 Facilement inflammable.
36 Irritant pour les yeux.
42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

- Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.
23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Information(s) complémentaire(s): Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. Contient du (de la) diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] di, isocyanate de tosylo. Peut déclencher une réaction allergique.

Dangers principaux: Facilement inflammable.
Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

Autres dangers: /

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé: • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7
Conc. (% pds): 5 < C <= 10
- R-S : Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 •
- SGH : SGH02 - Liq. inf. 3 - Flamme - Attention - H226 SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315

• diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1]

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN FLASHING

Version:55f

Date de révision:27/02/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] di - N° Id: 615-005-00-9 - N° CE: 202-966-0 - N° CAS: 101-68-8

Conc. (% pds):0 < C <= 1

- R-S : Classification: • Carc. Cat. 3; R40 • Xn; R20-48/20 • Xi; R36/37/38 • R42/43 •
- SGH : SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H332 - SGH08 - Sens. resp. 1 - Danger pour la santé - H334 - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3. - H336 - H335 - H335-336 - STOT rép. 2 - H373 - STOT rép.2 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B - Canc. 2 - H351

• butanone; méthyléthylcétone - N° Id: 606-002-00-3 - N° CE: 201-159-0 - N° CAS: 78-93-3

Conc. (% pds):5 < C <= 10

- R-S : Classification: • F; R11 Xi; R36 R66 R67 •
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

• isocyanate de tosylo - N° Id: 615-012-00-7 - N° CE: 223-810-8 - N° CAS: 4083-64-1

Conc. (% pds):0 < C <= 1

- R-S : Classification: • R 14 • Xi; R 36/37/38 • R 42 •
- SGH : SGH08 - Sens. resp. 1 - Danger pour la santé - H334 - SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - H335 - H335-336 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

• OXYDE DE CALCIUM - N° CAS: 1305-78-8

Conc. (% pds):5 < C <= 10

- R-S : Symbole(s): Xi - R-phrase(s): 41
- SGH : SGH05 - Lés. oc. 1 - Corrosion - Danger - H318

• butanone; méthyléthylcétone - N° Id: 606-002-00-3 - N° CE: 201-159-0 - N° CAS: 78-93-3

Conc. (% pds):1 < C <= 5

- R-S : Classification: • F; R11 Xi; R36 R66 R67 •
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 2 - Flamme - Danger - H225 SGH07 - STOT un. 3. - Point d'exclamation - Attention - H336 - Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

• acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6

Conc. (% pds):0 < C <= 1

- R-S : Classification: • R10 •
- SGH : SGH02 - Liq. infl. 3 - Flamme - Attention - H226

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours:

- Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.
- Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. L'exposition peut provoquer: réactions allergiques chez les personnes sensibles
- Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.
- Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact souples, puis se rendre chez un médecin.
- Ingestion: NE PAS faire vomir.
Ne rien donner à boire.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: /

- Inhalation: Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. L'inhalation de gouttelettes aériennes ou d'aérosols peut causer une irritation du tractus respiratoire.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN FLASHING

Version:55f

Date de révision:27/02/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- Contact avec la peau:	Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite...
- Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
- Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction:	poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. A ce moment, fermer les fûts et éliminer selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Référence à d'autres sections:	/

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Mesure(s) d'ordre technique:	Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
Stockage:	
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:	Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.
- Mesure(s) d'ordre technique:	Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
- Condition(s) de stockage:	Conserver à l'abri du gel. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	/

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle:	
- Limite(s) d'exposition:	• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m ³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m ³ = 442

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN FLASHING

Version:55f

Date de révision:27/02/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphénylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphénylméthane; [3] di : VME ppm = 0,005 - VME mg/m³ = 0,051
- butanone; méthyléthylcétone : VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m³ = 900
- OXYDE DE CALCIUM : VME mg/m³ = 2
- butanone; méthyléthylcétone : VME ppm = 200 - VME mg/m³ = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m³ = 900
- acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 550

Contrôles de l'exposition:

- Protection des voies respiratoires: Si le renouvellement d'air n'est pas suffisant pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, un appareil respiratoire adéquat doit être porté. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
- Protection des mains: gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel gants en PVC ou autre matière plastique
- Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié
Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.
- Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Mesure(s) d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

- Aspect: liquide visqueux
- Couleur: brun
- Odeur: caractéristique
- PH: Non déterminé.
- Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Point d'éclair: 2,5°C
- Limites d'explosivité: Non déterminé.
- Pression de vapeur: 26.1 kPa (à 50°C)
- Densité relative (eau = 1): 1.07 g/cm³
- Viscosité: 20 000 mPa/s

Autres informations:

- Hydrosolubilité: insoluble
- Liposolubilité: /
- Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

Autres données: COV : cat A/i : 214 g/l

Information(s) supplémentaire(s):

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: /

Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Possibilité de réactions dangereuses: /

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN FLASHING

Version:55f

Date de révision:27/02/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Conditions à éviter:	PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.
Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
Produits de décomposition dangereux:	Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
Toxicité aiguë:	
- Inhalation:	Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser. L'inhalation de gouttelettes aériennes ou d'aérosols peut causer une irritation du tractus respiratoire.
- Contact avec la peau:	Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatite...
- Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
- Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Sensibilisation:	Des manifestations allergiques peuvent apparaître dans les heures suivant l'exposition.
Toxicité chronique:	Un contact répété peut conduire à une affection durable des voies respiratoires. Tout individu présentant des symptômes d'asthme dus à cette substance ne doit plus jamais entrer en contact avec cette substance.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Persistance et dégradabilité:	Non déterminé.
Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
Autres effets néfastes:	Non déterminé.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Emballages contaminés:	Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
Numéro ONU:	1263
Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
- Nom d'expédition des Nations unies:	PAINT
- Classe(s) de danger pour le transport:	3
- Groupe d'emballage:	III

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN FLASHING

Version:55f

Date de révision:27/02/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Voies maritimes (IMDG):

- Nom d'expédition des Nations unies: PAINT
- Classe: 3
- Groupe d'emballage: III
- Polluant marin: No - Non

Voies aériennes (ICAO/IATA):

- Nom d'expédition des Nations unies: PAINT
- ICAO/IATA classe: 3
- Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: /

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Cf : § 6

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: /

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement CE 453 - 2010
Règlement CE 790 - 2009
Règlement CE 1272 - 2008
Règlement CE 1907 - 2006

Évaluation de la sécurité chimique: /

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R10 Inflammable.
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38 Irritant pour la peau.
R20 Nocif par inhalation.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
R14 Réagit violemment au contact de l'eau.
R42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H335-336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN FLASHING

Version:55f

Date de révision:27/02/2012

RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Historique:

- Date de la première édition: 05/05/2008
- Date de la révision précédente: 30/12/2010
- Date de révision: 27/02/2012
- Version: 55f
- Réalisé par: SOPREMA (mkulinicz@soprema.fr)